

Blois, le 24 octobre 2022

COMMISSION PERMANENTE DU 24 OCTOBRE 2022

Réunis ce lundi 24 octobre en commission permanente, les élus du conseil départemental ont délibéré et attribué des subventions sur des sujets relatifs aux solidarités, à la santé, à l'éducation, à l'environnement et l'aménagement du territoire, aux politiques culturelles et sportives ainsi qu'au soutien à la transformation numérique.

SOLIDARITÉS :

Une subvention de fonctionnement de **57 300 €** est attribuée, à l'association *Escale et Habitat de Blois* pour financer l'accompagnement socio-éducatif des jeunes accueillis au foyer des jeunes travailleurs au titre de l'exercice 2022.

SANTÉ :

Plan « le 41 en bonne santé » : une aide de **26 700 €** est attribuée au titre du fond d'intervention et de promotion de la santé, à destination d'une infirmière libérale, dans le cadre de la création d'un centre de santé proposant un service de téléconsultation assistée à Suèvres.

Séjour de la santé : la somme de **3 278 397 €** est attribuée aux établissements pour personnes handicapées de la compétence unique du département (**1 965 153 €**) et aux établissements de l'enfance (**1 313 244 €**) dans le cadre de la revalorisation de la rémunération des personnels de santé décidée à l'occasion du Séjour de la santé. Cette revalorisation représente :

- **183 euros net mensuels** pour les personnels soignants de ces structures ainsi que pour ceux en charge de l'intervention socio-éducative qui n'ont pas été revalorisés jusque-là ;
- **517 euros brut** pour les médecins coordonnateurs des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ainsi que ceux exerçant leurs fonctions dans les autres établissements et services du secteur.

Cette mesure s'applique à compter du 1er avril pour les personnels des établissements de l'enfance et à compter du 1er janvier ou du 1er avril selon leur catégorie juridique pour ceux des établissements personnes handicapées.

Ces primes étant pérennisées, elles seront incluses dans la préparation budgétaire annuelle à compter de 2023.

ÉDUCATION :

- **76 924 €** sont attribués à l'union départementale des organismes de gestion de l'enseignement catholique de Loir-et-Cher (UDOGEC 41) pour l'acquisition de 126 ordinateurs *Chromebook* et de 126 licences *Chrome*.
- **66 015 €** sont attribués à l'université de Tours pour le fonctionnement de son antenne blésoise, au titre de l'année 2022.
- **135 375 €** sont attribués à l'INSA Centre-Val de Loire pour son fonctionnement, au titre de l'année 2022.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
[departement41](http://departement41.fr)



ENVIRONNEMENT :

- Une subvention de 25 000 € est attribuée à l'association [Graine Centre-Val de Loire](#) dans le cadre de l'appel à projet à l'éducation, à l'environnement et au développement durable ouvert aux thématiques « eau, biodiversité, climat et alimentation » pour l'année scolaire 2022-2023. Cette aide est destinée aux établissements scolaires du Loir-et-Cher et de manière prioritaire aux cycles 3 et 4 (classes à partir des jusqu'à la 3^{ème}).
- Le conseil départemental approuve le [plan d'aménagement forestier](#) 2023-2042 établi, en collaboration avec l'[Office National des Forêts \(ONF\)](#) et le [Comité Départemental de la Protection de la Nature \(CDPNE\)](#) pour le domaine du Petit Vitain classé en réserve naturelle nationale et en espace naturel sensible (ENS).
- 7 344 € sont attribués à la [fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher](#) pour des travaux complémentaires sur l'ENS de l'étang de Malzoné ;
- 29 115 € sont attribués au [conservatoire d'espaces naturels de Loir-et-Cher](#) pour des travaux complémentaires sur les ENS du Pâtureau des Mâtines, de la Butte des Blumonts, de Varenne-de-Chevelu, de l'Éperon de Roquezon et de Molinas ;
- 4 606 € sont attribués au [conservatoire d'espaces naturels de Loir-et-Cher](#) pour le suivi scientifique du marais de Connival ;
- 8 800 € sont attribués à la **communauté d'agglomération de Blois** pour l'évaluation du plan de gestion sur l'ENS Champ de tir de Russy et la rédaction du prochain document de gestion ;
- 1 200 € sont attribués à la **commune de Valencisse** pour l'entretien des sentiers sur l'ENS du marais des Rinceaux.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :

Dotation Départementale d'Aménagement Durable (DDAD) :

- 9 700 € sont attribués à la **commune de Beauce-la-Romaine** pour la déconnexion des eaux pluviales, rue de la Plaine et rue César à Semerville ainsi que rue de l'Ormeteau et route de Meung à Prénouvellon.
- 59 900 € sont attribués à la **commune de Billy** pour la déconnexion des eaux pluviales de l'école élémentaire.
- 75 400 € sont attribués au **Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) Sambin - Feings - Fougères-sur-Bièvre** pour l'interconnexion des réseaux d'eau potable avec ceux du SMAEP Monthou-Ouchamps-Valaire.

Dotation de Solidarité Rurale (DSR) :

- 13 000 € sont attribués à la **commune d'Areines** pour des travaux de voirie ;
- 8 840 € sont attribués à la **commune de La Chapelle-Montmartin** pour la mise aux normes de la défense incendie ;
- 45 000 € sont attribués à la **commune Saint-Amand-Longpré** pour la construction de logements de fonction de la future Gendarmerie ;
- 45 000 € sont attribués à la **commune de Saint-Claude-de-Diray** pour les travaux de construction de la salle polyvalente « La Clairière ».

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
[departement41](http://departement41.fr)



Aménagement sécuritaire : le conseil départemental prendra en charge la maîtrise d'ouvrage et le financement, **pour un montant de 65 604 €**, des travaux d'aménagement sécuritaire sur la route départementale n° 121 sur la **commune de Marcilly-en-Gault**.

Répartition 2022 du produit des amendes de police relatives à la circulation routière : l'enveloppe de **527 603,44 €** est répartie sous forme de subventions versées au profit de **63 dossiers** déposés par des communes du département dans le cadre de la réalisation de travaux.

POLITIQUE CULTURELLE :

Aide à l'action culturelle en bibliothèque :

- **323 €** sont attribués à la **Commune de Saint-Ouen** pour le spectacle de contes de Noël « La mélodie de Gaspard », par la compagnie des *Sans Lacets* (37) ;
- **890 €** sont attribués à la **Commune de Saint-Loup** dans le cadre d'un projet culturel « Mot à Mot : ensemble jouons avec les mots » et de l'organisation d'un spectacle – Cabaret théâtral, poétique et musical « Bobby à la pointe » par les artistes de *la Caravane des Poètes* ;
- **209 €** sont attribués à la **Commune de Vineuil** pour le spectacle de contes « Pommes d'or et fleurs givrées » par la compagnie des *Sans Lacets* (37).

Aide à la création et à l'extension de médiathèques et bibliothèques :

- **30 000 €** sont attribués à la **Commune de Saint-Julien-de-Chédon** pour la création de la bibliothèque municipale

POLITIQUE SPORTIVE :

- **868 €** sont attribués à l'**académie lamottoise de taekwondo (Lamotte-Beuvron)** pour l'acquisition d'un kit électronique génération 2 pour le taekwondo ;
- **3 039 €** sont attribués à la **communauté de communes du Romorantinais et du Monestois** pour l'aménagement de sept circuits de randonnée pédestre inscrits et en voie d'inscription au plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI) de Loir-et-Cher.

TRANSFORMATION NUMÉRIQUE :

- **10 000 €** sont attribués à l'**association « Loir-et-Cher Tech »** pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2022-2023 ;
- La **convention relative au renforcement de la vidéo protection aux abords des collèges publics de Loir-et-Cher est approuvée**. Elle prévoit une aide départementale de 40 %, sur la base d'une assiette subventionnable plafonnée à 50 000 € HT par établissement, pour 6 caméras par établissement.

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41

